Mise en demeure expert ne rendant pas son rapport

Par oulanbator
Bonjour,
Suite à un dégât des eaux, un expert en recherche de fuite (+ cordiste) m'a fait un devis, que j'ai signé. Il est intervenu chez moi et a trouvé la fuite (infiltration en façade). Le devis spécifiait que le rapport de l'expert n'était émis qu'une fois la facture réglée. Nous avons réglé l'expert (près de 2000 euros).
Il a ensuite trainé à fournir le rapport. J'ai fini par faire une mise en demeure par courrier RAR qu'il a ignorée (AR reçu, mais il n'a pas répondu). Il m'a "bloqué" (donc je ne peux plus l'appeler par téléphone). Je n'ai pas de nouvelle depuis 4 mois (mise en demeure envoyée mi février).
Quelle est la prochaine étape pour récupérer ce rapport ?
Par ailleurs, l'absence de rapport bloque le lancement des travaux d'étanchéification - ce qui pourrait occasionner des dégâts supplémentaires si une nouvelle infiltration se produit. Pouvons nous "menacer" l'expert de lui refacturer les dommages supplémentaires dans un tel cas, vu que c'est son absence de réponse qui bloque le chantier ?
Merci d'avance pour votre aide.
Cordialement,
O.
Par osram
Bonjour,
Vous pouvez (avec la copie de la facture et votre lettre recommandée) faire intervenir un conciliateur de justice au tribunal judiciaire. (c'est gratuit).